



Procès-verbal Conseil Communautaire du 25 février 2026

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice	58
Nombre de membres titulaires présents pour les délibérations 2026-17 à 2026-18	47
Nombre de membres suppléants présents pour les délibérations 2026-17 à 2026-18	5
Nombre de membres titulaires absents pour les délibérations 2026-17 à 2026-18	11
Nombre de procurations pour les délibérations 2026-17 à 2026-18	3
Nombre de membres titulaires présents pour les délibérations 2026-19 à 2026-50	48
Nombre de membres suppléants présents pour les délibérations 2026-19 à 2026-50	5
Nombre de membres titulaires absents pour les délibérations 2026-19 à 2026-50	10
Nombre de procurations pour les délibérations 2026-19 à 2026-50	3

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	
Titulaires présents	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné (de la délibération 2026-19 à 2026-50)- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garraud pour la commune de Segonzac Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

Mot d'accueil de Jean-Didier Andrieux, Maire de Celles qui souhaite la bienvenue à l'assemblée.
Le Président remercie Jean-Didier Andrieux et son conseil municipal pour leur accueil.
Il précise que ce sera le dernier conseil communautaire de la mandature.
Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

1- Pôle Administration Générale

1 -1 Secrétariat Général – Rapporteur Didier Bazinet

Délibération n° 2026-17 : Approbation du procès-verbal et désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-1, le conseil communautaire doit au début de chaque séance arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Yves Mahaud en tant que secrétaire de séance pour le conseil du 25 février 2026
- Adopte le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.

Délibération n° 2026-18 : Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) - Canalisations souterraines

Les travaux d'extension du réseau basse tension pour desservir la SCI Motor Gossor réalisés par le SDE 24 ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine intercommunal.

Les parcelles concernées sont celles cadastrées section E n°1180 – 1187 à Villeteureix.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré donne l'autorisation à Monsieur le Président de signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

1 -2 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau

Arrivée de Pierre Guigné

Reprise anticipée des résultats**Délibération n° 2026-19 : Reprise anticipée des résultats du budget annexe de l'Autorisation des Droits des Sois (ADS)**

Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Financier Unique, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Financier Unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Si le Compte Financier Unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Considérant la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe du budget annexe de l'ADS 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 2 793,49 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 895,74		1 895,74
Opérations de l'exercice	157 067,29	157 067,29	94,80	992,55	157 162,09	158 059,84
TOTAUX	157 067,29	157 067,29	94,80	2 888,29	157 162,09	159 955,58
Résultats de clôture				2 793,49		2 793,49
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	157 067,29	157 067,29	94,80	2 888,29	157 162,09	159 955,58
RESULTATS DEFINITIFS				2 793,49		2 793,49

Délibération n° 2026-20 : Reprise anticipée des résultats du budget annexe du Lotissement les Burelles

Considérant la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe du Lotissement des Burelles 2026 de la manière suivante :

Aucun résultat à affecter.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				70 412,60		70 412,60
Opérations de l'exercice	178 098,24	178 098,24	178 098,24	107 685,64	356 196,48	285 783,88
TOTAUX	178 098,24	178 098,24	178 098,24	178 098,24	356 196,48	356 196,48
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	178 098,24	178 098,24	178 098,24	178 098,24	356 196,48	356 196,48
RESULTATS						

Délibération n° 2026-21 : Reprise anticipée des résultats du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Considérant la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe du SPANC 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 15 665,23 €

SECTION D'EXPLOITATION :

-compte 002 excédent d'exploitation reporté : 44 265,06 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27 188,95		25 366,98		52 555,93
Opérations de l'exercice	207 520,90	224 597,01	19 994,25	10 292,50	227 515,15	234 889,51
TOTAUX	207 520,90	251 785,96	19 994,25	35 659,48	227 515,15	287 445,44
Résultats de clôture		44 265,06		15 665,23		59 930,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	207 520,90	251 785,96	19 994,25	35 659,48	227 515,15	287 445,44
RESULTATS DEFINITIFS		44 265,06		15 665,23		59 930,29

Délibération n° 2026-22 : Reprise anticipée des résultats du budget annexe de Beauclair

Considérant la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe de Beauclair 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 6 554,98 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 9 458,64 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats rep.				1 211,98		1 211,98
Opérations de l'exercice	99 169,65	108 628,29	10 737,96	2 971,00	109 907,61	111 599,29
TOTAUX	99 169,65	108 628,29	10 737,96	4 182,98	109 907,61	112 811,27
Résultats de clôture		9 458,64	6 554,98			2 903,66
Reste à réaliser			2 903,66		2 903,66	
TOTAUX CUMULES	99 169,65	108 628,29	13 641,62	4 182,98	112 811,27	112 811,27
RESULTATS DEFINITIFS		9 458,64	9 458,64			

Délibération n° 2026-23 : Reprise anticipée des résultats du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Les résultats 2025 se présentent ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-recettes d'investissement : 22 540.50 €

-dépenses d'investissement : 14 359.63 €

Résultat de l'exercice : +8 180.87 €

-résultat 2024 reporté : + 5 093.03 €

Résultat de clôture (excédent à reporter) : +13 273.90 €

Ce résultat excédentaire est amendé par les restes à réaliser :

Restes à réaliser 2025 : En dépenses : - 4 443.00 €

Résultat définitif : +8 830.90 €

Considérant la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe de l'OTI 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 13 273,90 € .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				5 093,03		5 093,03
Opérations de l'exercice	331 335,62	331 335,62	14 359,63	22 540,50	345 695,25	353 876,12
TOTAUX	331 335,62	331 335,62	14 359,63	27 633,53	345 695,25	358 969,15
Résultats de clôture				13 273,90		13 273,90
Restes à réaliser			4 443,00		4 443,00	
TOTAUX CUMULES	331 335,62	331 335,62	18 802,63	27 633,53	350 138,25	358 969,15
RESULTATS DEFINITIFS				8 830,90		8 830,90

Délibération n° 2026-24 : Reprise anticipée des résultats du budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

Considérant la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe de la REOMI 2026 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 754 144,48 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats rep.		499 817,44				499 817,44
Opérations de l'exercice	2 922 731,82	3 177 058,86			2 922 731,82	3 177 058,86
TOTAUX	2 922 731,82	3 676 876,30			2 922 731,82	3 676 876,30
Résultats de clôture		754 144,48				754 144,48
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 922 731,82	3 676 876,30			2 922 731,82	3 676 876,30
RESULTATS DEFINITIFS		754 144,48				754 144,48

Délibération n° 2026-25 : Reprise anticipée des résultats du budget Principal

Les résultats 2025 se présentent ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-recettes d'investissement :	3 239 266,31 €	
-dépenses d'investissement :	3 084 380,73 €	
Résultat de l'exercice :	+154 885,58 €	
-résultat 2024 reporté :	- 757 352,68 €	
Résultat de clôture (déficit à reporter) :		- 602 467,10 € (1)

Ce résultat déficitaire est amplifié par les restes à réaliser :

Restes à réaliser 2025 :	En dépenses :	- 529 259,64 €
	En recettes :	+313 731,66 €
	Cumulés :	- 215 527,98 €
Résultat définitif :		- 817 995,08 €

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2026 les résultats cumulés du budget annexe UTMV, clôturé le 31/12/2025, qui s'élèvent à :

Excédent d'investissement : 2 168,50 €

Le résultat d'investissement (besoin de financement) s'élève ainsi à
 - 817 995,08 € + 2 168,50 = **- 815 826,58 € (2)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-recettes de fonctionnement :	14 382 112,31 €
-dépenses de fonctionnement :	12 879 751,94 €
Résultat de l'exercice :	+ 1 502 360,37 €
-résultat 2024 reporté :	+ 944 344,50 €
Résultat de clôture :	+ 2 446 704,87 €

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2026 les résultats cumulés du budget annexe ZAE des Jarissous, clôturé le 31/12/2025, qui s'élèvent à :

Excédent de fonctionnement : 5,00 €

Le résultat de fonctionnement s'élève ainsi à + 2 446 704,87 € + 5€ = +2 446 709.87 €

Ce résultat va servir prioritairement à combler le besoin de financement de la section d'investissement vu précédemment, pour 815 826.58 €. Le reliquat sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 pour

+2 446 709.87 € - 815 826,58 € = **1 630 883.29 € (3)**

Considérant les fiches de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, ainsi que l'état des restes à réaliser,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget Principal 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté :	602 467,10 € (1)
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté :	815 826,58 € (2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : **1 630 883.29 € (3)****Résultats 2025 Budget principal :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		944 344,50	757 352,68		757 352,68	944 344,50
Opérations de l'exercice	12 879 751,94	14 382 112,31	3 084 380,73	3 239 266,31	15 964 132,67	17 621 378,62
TOTAUX	12 879 751,94	15 326 456,81	3 841 733,41	3 239 266,31	16 721 485,35	18 565 723,12
Résultats de clôture		2 446 704,87	602 467,10			1 844 237,77
Restes à réaliser			529 259,64	313 731,66	529 259,64	313 731,66
TOTAUX CUMULES	12 879 751,94	15 326 456,81	4 370 993,05	3 552 997,97	17 250 744,99	18 879 454,78
RESULTATS DEFINITIFS		2 446 704,87	817 995,08			1 628 709,79

Résultats 2025 Budget annexe UTMV :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				7 168,50		7 168,50
Opérations de			5 000,00		5 000,00	
TOTAUX			5 000,00	7 168,50	5 000,00	7 168,50
Résultats de clôture				2 168,50		2 168,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			5 000,00	7 168,50	5 000,00	7 168,50
RESULTATS				2 168,50		2 168,50

Résultat 2025 Budget annexe de la ZAE des Jarissous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		16 894,16				16 894,16
Opérations de l'exercice	626 376,59	609 487,43	361 944,76	361 944,76	988 321,35	971 432,19
TOTAUX	626 376,59	626 381,59	361 944,76	361 944,76	988 321,35	988 326,35
Résultats de clôture		5,00				5,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	626 376,59	626 381,59	361 944,76	361 944,76	988 321,35	988 326,35
RESULTATS DEFINITIFS		5,00				5,00

Le Président : « Nous n'avons pas pu voter les CFU dans les délais, comme pour les communes en raison d'un important problème informatique de la part de l'Etat à ce jour non résolu, mais les reprises anticipées nous permettent de voter les budgets ».

Présentation des budgets par Carine Rigaud Directrice des Finances :

« Comme les autres années, une lettre de cadrage a été envoyée aux services et aux vice-Présidents pour s'astreindre à respecter l'enveloppe des dépenses conforme aux comptes financiers uniques (CFU) 2024 pour les dépenses pour lesquelles les services ont la main c'est-à-dire le chapitre 011 charges à caractère général et certaines dépenses du chapitre 65 à savoir les subventions et les contributions obligatoires.

La commission des finances s'est réunie le 05 février, habituellement, le vote des budgets donne lieu à deux ou trois commissions, mais cette année le calendrier a été contraint par les élections. Les arbitrages budgétaires des vice-Présidents ont eu lieu le 06 février et la présentation des projets de budgets au bureau communautaire le 11 février. Les budgets cette année sont présentés avec le maintien des taux de fiscalité ».

Philippe Chotard : « Je voudrais vous faire part de ma satisfaction à la lecture de ce budget, la nouvelle méthode de l'élaboration budgétaire que vous avez mise en place au cours de ces dernières années a produit ses effets. Je pense que les services n'en sont pas affectés et « c'est de bonne augure » car comme l'a précisé Madame Rigaud, nous observons pour la première fois, une amélioration de l'autofinancement dégagée sur la section de fonctionnement. A titre personnel je pense que nous aurons une bonne surprise en terme de recettes de fonctionnement cette année, et cela honore le travail de la direction des finances. Une grande prudence est observée au niveau des recettes de fonctionnement avec une stabilité sur tous les postes (impôts, fiscalité, dotations etc...) ; j'avais juste une question de compréhension, pourquoi avons-nous une baisse aussi forte au niveau des prévisions des autres produits de gestion courante, l'an dernier nous étions à 625 000 € et là nous sommes à 195 000 € ? Sur l'investissement j'ai formulé des réserves ces dernières années car je considérais que le budget était déséquilibré notamment la part réservée à la voirie et je m'en excuse une nouvelle fois auprès du Vice-Président, mais cette année je constate qu'il est rééquilibré par rapport au budget d'investissement au global et je me réjouis de voir que l'investissement global de la collectivité augmente puisque jamais à ma connaissance, il n'a atteint un niveau aussi élevé avec 4.4 millions, l'investissement c'est effectivement la richesse de demain. Une petite remarque quand même, lorsque l'on regarde le volume des investissements, je crains qu'il y ait une sur-inscription de nos dépenses par rapport à notre capacité à consommer les crédits, car comme dit plus haut nous avons 4.4 millions plus 500 000 € de crédit reportés soit plus de 5 millions, et lorsqu'on regarde les taux de consommation ces dernières années, même si ceux-ci sont corrects, nous avons encore de l'ordre de 1 à 1.5 millions et demi non consommé dans l'année où les crédits sont votés. Ma petite déception qui reste forte tout de même, c'est de constater que les crédits d'investissements consacrés au développement économique restent trop faibles. Des choses s'améliorent sur le développement durable et je m'en réjouis mais nous avons encore un effort à faire sur le développement économique pour accompagner la transformation sur notre territoire.

Je termine par une question de compréhension sur le budget d'investissement, nous avons maintenant un PPI et c'est très bien mais pourquoi inscrire la totalité des dépenses Prévert alors que le besoin sur l'exercice serait de l'ordre de 629 000 €, pourquoi mettre la totalité de la dépense en dépense d'investissement sur l'exercice 2026 et pas seulement les crédits de paiement nécessaires à la tranche de travaux financés cette année ».

Carine Rigaud : « Les crédits de paiement sont inscrits à 1.8 millions car ils prennent en compte les restes à réaliser, ce sont des biens crédits de paiement 2026. Pour les autres produits de gestion courante nous avons une diminution de 440 000 € car c'est dû à la reprise des budgets de stocks ».

Le Président : « Nous sommes très satisfaits de finir la mandature de cette manière-là. Cela laissera le soin à la prochaine assemblée de décider des investissements prévus, de les valider et d'en prévoir d'autres. Grâce au travail effectué par les élus et les services nous sommes face à une situation plutôt confortable qui permet d'aborder l'avenir plus sereinement. Vous dites que ça n'a pas impacté les services, ce n'est pas certain, il y a eu des décisions de non-renouvellement lors de départ en retraite des agents. Je suis soucieux des recettes car nous ne savons pas quelle sera notre mise à contribution. Ce budget est cohérent et réaliste. Il a été construit grâce à des données qui ont été approuvées par les chefs de services et les Vice-Présidents. Vous dites que nous n'avons pas assez accompagné le développement économique, nous aurions bien aimé acheter des terrains pour faire des zones économiques mais nous avons souvent été bloqués. Aujourd'hui pour concrétiser un projet il faut beaucoup de persévérance ».

Délibération n° 2026-26 : Adoption du Budget Annexe 2026 de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)

CONSIDERANT le projet de budget annexe Autorisation Droit du Sol (ADS) pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-D'adopter le budget annexe de l'ADS pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous ;

-De déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 et au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2025-112 du 24/09/2025. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - SERVICE ADS Budget Annexe - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 000,00	1 243,92
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 793,49
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 000,00	4 037,41
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	143 276,88	143 276,88
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	143 276,88	143 276,88
	TOTAL DU BUDGET (4)	144 276,88	147 314,29

Délibération n° 2026-27 : Adoption du Budget Annexe 2026 du Lotissement les Burelles à Douchapt

CONSIDERANT le projet de budget annexe du Lotissement les Burelles à Douchapt pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe les Burelles à Douchapt pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - LOTISSEMENT CCHD CCPR Budget Annexe - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	107 685,64	107 685,64

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)		107 685,64	107 685,64
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	107 685,64	107 685,64

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)		107 685,64	107 685,64
---	--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)		215 371,28	215 371,28
----------------------------	--	-------------------	-------------------

Délibération n° 2026-28 : Adoption du Budget Annexe 2026 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

CONSIDERANT le projet de budget du SPANC pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe SPANC pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous.

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - SPANC CCPR Budget Annexe - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	229 467,37	217 105,50
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 44 265,06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		229 467,37	261 370,56
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 004,00	11 500,87
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 15 665,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 004,00	27 166,10
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		234 471,37	288 536,66

Délibération n° 2026-29 : Adoption du Budget Annexe 2026 de Beauclair

CONSIDERANT le projet de budget annexe de Beauclair pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-D'adopter le budget annexe de Beauclair pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous ;

-De déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 et au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2025-112 du 24/09/2025. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

COM COM DU PERIGORD RIBERAIS - VILLAGE DE BEAUCLAIR BUDGET ANNEXE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	18 827,00	34 840,62
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 903,66	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		6 554,98	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	28 285,64	34 840,62
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	117 785,98	117 785,98
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	117 785,98	117 785,98
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	146 071,62	152 626,60

Délibération n° 2026-30 : Adoption du Budget Annexe 2026 de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

CONSIDERANT le projet de budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-D'adopter le budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous ;

-De déléguer les virements de crédits au Président dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 et au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°2025-112 du 24/09/2025. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - OFFICE DE TOURISME CCPR Budget Annexe - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		II	A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	15 470,00	22 751,12
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 443,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 13 273,90
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	19 913,00	36 025,02
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	406 751,00	406 751,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	406 751,00	406 751,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	426 664,00	442 776,02

Délibération n° 2026-31 : Adoption du Budget Annexe 2026 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI)

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la REOMI pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le budget annexe REOMI pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - OM-REOMI BUDGET ANNEXE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 913 135,00	3 158 990,52
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 754 144,48
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 913 135,00	3 913 135,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 913 135,00	3 913 135,00

Délibération n° 2026-32 : Adoption 2026 du Budget Principal 2026

CONSIDERANT le projet de budget principal pour l'exercice 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le budget principal pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

C.COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS Budget Principal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 278 197,62	6 096 192,70
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	529 259,64	313 731,66
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 602 467,10	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 409 924,36	6 409 924,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 427 445,20	12 796 561,91
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 630 883,29
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 427 445,20	14 427 445,20
	TOTAL DU BUDGET (4)	20 837 369,56	20 837 369,56

Délibération n° 2026-33 : Adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'établir les Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) suivants pour les opérations dont le phasage prévoit une réalisation sur plusieurs années :

- Mise à jour des crédits inscrits sur les opérations Prévert (2401) et « Boucle du moulin » (2501)
- Inscription d'une nouvelle opération « Réseau de chaleur » (2601)

CCPR - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2026 - PROJET DELIBERATION 2026													
N° AP	N° Opération	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'autorisation de programme révision 2026		Montants des subventions révision 2026	coût global de l'opération d'investissement	crédits antérieurs réalisés	RAR 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027	années suivantes (cumul)	commentaires	coûts de fonctionnement annuels du projet
			HT	TTC									
2401	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 951 460,82	2 341 752,98	1 197 841,00	759 770,82	282 377,51	237 683,47	1 821 692,00		0,00	Sub : 369 000 DETR 246 200 CD24 notifié 398 113 € CAF notifié 99 528 € MSA notifié Agence de l'eau 67 671 ? (non inclus) Assurances : 85 000 € perçus	
DEVELOPPEMENT DURABLE			212 500,00	255 000,00	170 000,00	43 169,80	0,00	0,00	40 000,00	215 000,00	0,00		
2501	68	BOUCLE DU MOULIN	212 500,00	255 000,00	170 000,00	43 169,80	0,00	0,00	40 000,00	215 000,00	0,00	subventions : 80% leader ?	
DEVELOPPEMENT DURABLE			1 435 175,00	1 722 210,00	1 114 720,00	324 978,67	10 282,50	77 426,00	113 435,86	634 030,64	600 000,00		
2601		RESEAU DE CHALEUR	1 435 175,00	1 722 210,00	1 114 720,00	324 978,67	10 282,50	77 426,00	113 435,86	634 030,64	600 000,00	ADEME 647 000+49 720 notifié DETR 400 000 CARSAT 18 000 CEE 220 000 ? (non inclus) Mairie de Ribérac ?	
TOTAL DU PPI			3 599 135,82	4 318 962,98	2 482 561,00	1 127 919,29	292 660,01	315 109,47	1 975 127,86	849 030,64	600 000,00		0,00

Délibération n° 2026-34 : Adoption des taux de fiscalité ménage 2026

Le conseil communautaire a l'unanimité décidé de reconduire en 2026 les taux votés en 2025 à savoir :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.15%

Taxe sur le foncier bâti : 13.91%

Taxe sur le foncier non bâti : 48 %

Délibération n° 2026-35 : Adoption du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de reconduire en 2026 les taux votés en 2025 à savoir :

Cotisation foncière des entreprises : 29.21%

Délibération n° 2026-36 : Fixation du produit attendu pour la taxe GEMAPI 2026

Conformément à l'appel à cotisation 2026 du SRB Dronne, le conseil communautaire à l'unanimité décide de fixer le produit 2026 de la taxe GEMAPI à 165 326 €.

Jean-Didier Andrieux, Laurent Casanave, Patrick Lachaud et Bruno Limerat ne prennent pas part au vote.

Le président remercie Jean-Marcel Beau Vice-Président aux finances, Carine Rigaud ainsi que son équipe pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année.

1 -3 Ressources Humaines – Rapporteur Yves Mahaud

Délibération n° 2026-37 : Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) rattaché au service développement territorial

Sous réserve de l'acceptation, à travers la Mission locale Ribéracois Vallée de l'Isle, la CCPR a l'opportunité de renouveler un contrat PEC à partir d'avril 2026, dans les conditions financières actuelles, à savoir le financement d'un poste sur 3 mois avec un cofinancement de 35% de l'Etat sur un temps de travail basé sur 21h.

Les missions du contrat PEC seraient les suivantes :

- Mise en place d'un plan de communication et d'animations pour informer et sensibiliser les publics sur les actions intégrées au PCAET (environnement, alimentation, EnR, mobilité) ;
- Création de contenus et d'animations à destination de différents publics (scolaires, habitants, excursionnistes, etc.) ;
- Réalisation des animations auprès des différents publics et sur différents sites (MDD, MDT, agro vergers) ou lors d'événements (Salon de l'habitat et de la rénovation, Semaine du développement durable, etc.) ;
- Accompagnement des projets déployés dans le cadre du PCAET (préparation et animation de réunions, rédaction de compte-rendu, coordination d'acteurs, mise en œuvre, etc.) ;
- Renforcement du réseau des partenaires intervenant dans le cadre du déploiement du PCAET ;
- Préparation de la saison touristique sur les sites de la MDD et de la MDT (conception du programme d'animations, conception d'outils de suivi et d'évaluation, etc.) ;
- Accueil touristique lors de la saison estivale à la MDD et à la MDT : informer, orienter et accompagner les publics (visites guidées, animations).

Le conseil communautaire à l'unanimité décide la création d'un poste de 3 mois en contrat PEC sur une base de 30heures/semaine pour exercer les missions décrites ci-dessus, au sein du service développement territorial.

Délibération n° 2026-38 : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Sur avis de la commission Administration Générale et Ressources Humaines du 3 novembre 2025, il est proposé le recrutement direct de 1 adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 pour une durée hebdomadaire de 35 heures, pour le service Voirie.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide le recrutement cité ci-dessus.

Délibération n° 2026-39 : Application de la moyenne horaire journalière sur les jours d'arrêts maladies pour les agents annualisés

Le Conseil d'Etat établit que l'employeur est compétent pour déterminer les conséquences des congés de maladie des agents qui sont soumis à des cycles de travail variables dans le cadre de l'annualisation. Ainsi pour un agent annualisé à 1607h par an, il précise que « lorsque le cycle de travail repose sur l'alternance de journées de travail effectif tantôt inférieures à sept heures, tantôt supérieures à sept heures, correspondant, sur l'année, à un nombre total d'heures de travail effectif de 1 607 heures, (l'employeur) peut légalement retenir que l'agent en congé de maladie doit être regardé comme ayant effectué sept heures de travail effectives, quand bien même, selon la période du cycle de travail en cause, la journée de travail pour laquelle l'agent est en congé de maladie devait normalement comporter un nombre d'heures de travail effectives supérieur ou inférieur à sept heures. »

En ce sens, toute journée d'absence au titre d'un arrêt maladie peut être retenue comme une journée de travail effectif pour une durée forfaitaire, laquelle correspond à la durée quotidienne moyenne de travail de l'agent lissée sur l'année.

Après avis du CST du 18 décembre 2025, en cas d'arrêt de travail, il est proposé au conseil Communautaire d'établir que la moyenne horaire journalière soit appliquée sur les jours d'arrêts des agents soumis à l'annualisation. Ainsi, pour un agent à temps complet 35 heures sur 5 jours, sa moyenne horaire sera de 7h.

Le conseil communautaire a l'unanimité décide d'appliquer la moyenne horaire telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2026-40 : Modification du tableau des effectifs

Sur avis de la commission AGRH il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

-Création d'1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} mai 2026 d'un agent déjà en poste.

Le tableau des effectifs recense désormais 123 postes dont 111 postes pourvus représentant 105 ETP, 6 disponibilités et 6 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 11 contrats de missions temporaires représentant 7.62 ETP, 14 CDD représentant 11.85 ETP.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

2-1 Habitat – Rapporteur Francis Lafaye**Délibération n° 2026-41 : Attributions de la Prime Façade pour un projet sur la commune de Ribérac et un projet sur la commune de Vendoire**

Par délibération n°2025-06, en date du 20 février 2025, le conseil communautaire a approuvé l'instauration et la mise en œuvre de la Prime Façade dans le Périgord Ribéracois. Pour rappel, cette Prime est ouverte sur 16 communes du territoire du Périgord Ribéracois, et sous réserve du respect des conditions du règlement d'intervention. La CCPR s'est fixée un objectif d'aides financières pour une quinzaine de logements. L'aide financière s'élève au total à 1 000 € (la CCPR à raison de 500 € et la commune concernée 500 €). L'aide de la CCPR n'est attribuée uniquement après délibération favorable sur l'attribution de la subvention communale.

Les 2 dossiers ci-dessous remplissent toutes les conditions d'obtention de la Prime Façade

Bien concerné : 3, place nationale à Ribérac dans le périmètre autorisé.

Les travaux portent sur un piquage des enduits existants, nettoyage et re jointement des encadrements en pierre de taille et enduit au mortier de chaux en deux couches en ton sable.

Considérant que le projet situé au 3, place nationale à Ribérac remplit les conditions du règlement (nature des travaux et autorisation obtenue notamment) ;

Bien concerné : 30, impasse du centre à Vendoire dans le périmètre autorisé.

Les travaux portent sur un piquage des enduits existants, réalisation sous couche et enduit de finitions grattées au mortier de chaux, ton pierre.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'attribuer à chacun des 2 dossiers une subvention de 500 € sous réserve de la délibération favorable du conseil municipal de la commune de Ribérac et de celui de Vendoire ;
- D'autoriser le Président à signer le courrier de notification de subvention, et tout document s'y afférant ;
- De rappeler à l'attributaire que le versement est conditionné à la réalisation des travaux dans un délai imparti, de transmission de documents obligatoires (DAACT et factures acquittées) et de la visite technique de l'agent en charge de l'instruction de la Prime Façade.

Francis Lafaye : « Nous sommes au 3° et 4° dossiers ». Le Président : « Cela représente par exemple sur Ribérac 15% du montant des travaux ».

Délibération n°2026-42 : Subvention allouée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de l'habitat 2022

Dans le cadre du PIG 2022 qui couvrait la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye et compte tenu de la convention de coordination passée entre la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye, la CCPR est tenue d'assurer le suivi des dossiers de demande d'aide validés en Commission en Anah jusqu'au versement du solde des aides.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de se prononcer favorablement sur le versement de la subvention des propriétaires ayant terminé leurs travaux. Ils ont perçu l'aide de l'Anah, il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier et qui a été validée en comité de pilotage.

Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Montrant HT retenus pour le calcul des aides	Subvention ANAH	Subvention CDC
Lisle	Travaux autonomie	5258€	4780€	1 673€	119.50€

Francis Lafaye : « Il reste quelques dossiers à traiter, il faudra faire le point avec les services concernés ».

3-1 Bâtiments - Rapporteur Philippe Dubourg**Délibération n° 2026-43 : Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition de l'ensemble bâtementaire « Prévert » avec Monsieur le maire de Ribérac. (Convention en annexe)**

L'objet de la présente délibération est d'actualiser le contenu de la convention en date du 1^{er} juillet 2016 signée entre Monsieur le Maire de Ribérac et Monsieur le Président de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois et d'en proposer une nouvelle rédaction.

Notamment il est apparu opportun de supprimer l'article 6 qui indique :

Article 6 – CLAUSE PARTICULIERE DE REPRISE DU BIEN

Si dans l'avenir la ville de Ribérac était amenée à connaître un afflux important d'élèves de niveau maternelle et primaire sur son territoire, la commune se réserve la possibilité, pour ce seul motif à l'exclusion de tous autres, de récupérer le bien mis à disposition de la CCPR afin de le transformer en école. La CCPR ne pourra pas s'y opposer.

Dans cette hypothèse, la commune de Ribérac informera la CCPR de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un an avant la fin de la période des 5 ans.

La commune de Ribérac retrouvera alors l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens concernés.

La nouvelle rédaction de la convention propose dans son article 7 :

« Article 7 – Durée de la mise à disposition

La présente convention **prendra fin lorsque les biens ne seront plus affectés à la mise en œuvre des compétences intercommunales « Extra et Péri scolaire » et « Enseignement musical ».**

Les biens seront alors **restitués à la Commune »**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à signer la nouvelle convention jointe en annexe avec Monsieur le Maire de Ribérac.

Délibération n° 2026-44 : Autorisation donnée au Président de signer avec Monsieur le Maire de Ribérac une convention de mise à disposition pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie dans le cadre d'un réseau de chaleur

La réalisation du projet de réseau de chaleur dont la Communauté de communes est Maître d'ouvrage et la mairie de Ribérac est partenaire nécessite :

- la construction d'une chaufferie sur une parcelle appartenant au domaine privé communal de Ribérac ;
- l'implantation de canalisations et ouvrages accessoires susceptibles de traverser d'autres parcelles relevant du domaine privé communal ;

Afin de pouvoir finaliser cette opération, le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve :

-le principe de la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois, d'emprises relevant du domaine privé communal, comprenant :

- la parcelle cadastrée section BO n°252 pour l'implantation d'une chaufferie ;
- les parcelles cadastrées section AL n°80 et section BO n°252 pour l'implantation prévisionnelle de réseaux enterrés et ouvrages accessoires.

- La convention d'occupation correspondante, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes.

Et autorise le Président à signer avec le Maire de Ribérac la convention d'occupation correspondante, ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3-2 Commande Publique - Rapporteur Jean-Didier Andrieux

Délibération n° 2026-45 : Conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur sur la commune de Ribérac (24) : procédure de marché

Dans le cadre d'un projet réseau de chaleur pour desservir des bâtiments publics de la CCPR et de la mairie de Ribérac, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois souhaite mener cette opération par le biais d'un Marché Global de Performance Energétique (MGPE).

L'estimation de ces travaux s'élève à 1 368 000 € HT (installation et exploitation incluses).

Le marché global de performance Energétique permet à l'acheteur d'associer l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services), afin de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Le marché global de performance Energétique comporte des engagements de performance mesurables.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer un Marché Global de Performances Energétiques relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur sur la commune de Ribérac, sous la forme d'une procédure adaptée avec une phase de sélection de candidature et une phase offre.

Délibération n° 2026-46 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de la rivière Dronne sur la commune de Saint-Méard de Dronne.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à engager la procédure de lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de la rivière Dronne sur la commune de Saint-Méard de Dronne.

4- 1 Affaires scolaires et activités péri et extrascolaires – Rapporteuse Monique Boineau Serrano**Délibération n° 2026-47 : Rythmes scolaires applicables aux écoles de la CCPR**

Depuis la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires repose sur 9 demi-journées de classe par semaine. Toutefois, depuis 2016, les collectivités en accord avec les conseils d'école ont la possibilité d'adopter un rythme de 4 jours ou de 4 jours et demi.

Depuis la rentrée 2018-2019, l'ensemble des écoles situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) fonctionnent sur un rythme de 8 demi-journées (4 jours).

Les élus communautaires doivent se prononcer pour les 3 ans à venir sur l'organisation des Rythmes scolaires pour les écoles de son territoire.

A ce jour les Conseils d'école qui se sont réunis ont tous voté pour une organisation à 4 jours.

Il est demandé aux conseillers communautaires, après examen par les membres du bureau en date du 11 février 2026, de se prononcer pour maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'ensemble des écoles du territoire de la CCPR pour les trois prochaines années scolaires, à compter de la rentrée 2026.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité (1 contre) se prononce favorablement pour maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'ensemble des écoles du territoire de la CCPR pour les trois prochaines années scolaires, à compter de la rentrée 2026.

Délibération n° 2026-48 : Autorisation donnée au Président de signer une convention territoriale cadre Grandir en Milieu Rural (GMR) avec la MSA

Le territoire de la Communauté de Communes est cette année encore éligible au dispositif Grandir en milieu Rural porté par la MSA.

L'offre GMR contribue au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales dans les territoires, et favorise l'amélioration des structures ou services existants.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le président à signer la Convention Territoriale cadre MSA Grandir en milieu rural (GMR) pour l'année 2026.

4- 2 Jeunesse – Rapporteuse Catherine Bezac-Gonthier**Préambule**

La CCPR s'est engagée en faveur de la mobilité inclusive auprès des publics en insertion. Cet engagement prend la forme d'un soutien au dispositif proposé par le Centre Social et Culturel « Envol » dont le modèle économique est de plus en plus délicat et qui souhaite se recentrer sur son territoire initial.

C'est pour cela que sur proposition des Vice-Présidents (réunion du 6 février 2026) et des membres du bureau (réunion du 11 février 2026) il est envisagé d'élargir le dispositif à un public plus large en contractualisant, en cours d'année, avec la plateforme de mobilité proposée par l'association ATCHOUM.

C'est dans cet esprit qu'il est proposé de faire évoluer notre accompagnement à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

Délibération n° 2026-49 : Autorisation donnée au Président de signer une Convention avec le Centre Social et Culturel (CSC) ENVOL.

Depuis plusieurs années la CCPR a un partenariat, à titre expérimental, avec le Centre Social ENVOL pour la mise en place d'un transport solidaire des publics en insertion.

A compter de 2026 le mode de financement évolue, le coût du service est désormais de 0.70€/kilomètre parcouru.

Il est proposé de contractualiser avec le CSC ENVOL, en accord avec son conseil d'administration, sur la base d'un nombre limité de kilomètres pour la période de janvier à août 2026 afin que le coût total de ce service n'excède pas 8 000€, soit la contribution de la CCPR au dispositif en 2026. La convention prendra fin au 31 août 2026.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de valider la participation financière de la CCPR à ce dispositif, dans la limite d'une enveloppe maximale de 8 000 € pour la période du 1^{er} janvier à août 2026 et d'autoriser le président à signer la convention avec le CSC ENVOL.

Catherine Bezac-Gonthier : « Pourquoi jusqu'en août, car c'est le temps qui est nécessaire pour la mise du partenariat avec Atchoum. Avec Envol on ne travaillait que sur du public en insertion, c'étaient des jeunes de la mission locale qui utilisait ce dispositif. Avec Atchoum la population du territoire pourra bénéficier de ce transport.

La proposition est de continuer ENVOL jusqu'au 31/08 le temps de mettre en place le dispositif Atchoum. »

Patrick Lachaud : « Comme évoqué en réunion de Vice-Présidents, au vu des populations concernées, il y aura un intérêt de la part de l'ensemble des mairies de porter à la connaissance des populations ce service, le rôle des mairies est indispensable au bon fonctionnement de ce dispositif ».

Catherine Bezac-Gonthier : « Effectivement, une réflexion est menée derrière ce projet, il ne peut pas être mis en place du jour au lendemain, c'est pour cela qu'il est proposé un délai de deux mois pour la mise en place du dispositif ». Joëlle Saint Martin : « Ce dispositif ne concerne que les jeunes » ? Catherine Bezac-Gonthier : « non, ce dispositif concerne tout le public de l'enfance aux plus âgés, « Envol » concerne les jeunes en insertion, Atchoum lui c'est toutes les populations. Joëlle Saint Martin : « Ils sont conduits pour aller travailler » ? Catherine Bezac-Gonthier : « Non pas que pour cela, mais également pour les courses, les rendez-vous médicaux... Le Président : « Ces mois de communication seront indispensables pour que ce dispositif fonctionne : Premièrement il va falloir mobiliser les volontaires bénévoles (rémunérés), tout le monde pourra solliciter ce dispositif de manière dématérialisée. Nous avons eu un premier rendez-vous il y a 3 ans avec Atchoum et c'était un dispositif qui cherchait son fonctionnement. Aujourd'hui ils se sont organisés et sur les autres territoires cela fonctionne. Ce dispositif permettra de créer du lien social. Notre responsabilité sera de communiquer. Ils sont rompus à cet exercice, il leur faut quelques mois pour la mise en place de ce dispositif ».

Délibération n° 2026-50 : Autorisation donnée au Président de signer une convention avec l'association ATCHOUM

La CCPR souhaite répondre aux besoins de mobilité exprimés par l'ensemble des habitants de notre territoire. Dans ce cadre, nous sommes depuis plusieurs années en lien avec l'association ATCHOUM (association de mobilité solidaire en milieu rural). Atchoum se déploie progressivement sur l'ensemble des territoires répondant ainsi aux besoins de mobilité des habitants en zone rurale notamment.

Ce dispositif propose une solution de mobilité solidaire et une solution de covoiturage courte distance. Il repose sur la mise en relation de conducteurs volontaires et avec des passagers souhaitant se déplacer à un moment précis. La participation financière pour sa mise en place sur le territoire est de 12 712 € (actions de déploiement spécifiques et d'animation) que l'association a accepté de lisser sur 3 années.

Le coût par habitant sur la base de 19 449 habitants est de 0.60 cts net TVA soit 9 727 €.

Ce coût/habitant est appliqué pendant 3 années et répartis sur 4 exercices budgétaires compte tenu du démarrage en cours d'année 2026 du dispositif.

La participation de la CCPR serait ainsi de :

2026	6 983.00 €
2027	13 965.00€
2028	13 965.00 €
2029	6 983.00€

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide autorise le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer la convention de partenariat avec ATCHOUM pour une mise en service à partir de septembre 2026.

Gilles Mercier : « Est-il prévu de reporter cette dépense sur les communes à un moment donné ? Le Président : « Cela n'a pas été pensé ». Joëlle Saint Martin : « Pour les utilisateurs ça coûterait 0.7 €/km » ?

Fabienne Cabriol-Calvel « Les 0.7 €/km c'est sur le dispositif ENVOL, il concerne le public en insertion, il fonctionnera jusqu'à fin août. À partir de septembre, nous adopterons un nouveau dispositif et nous serons accompagnés par l'association Atchoum, ce dispositif concernera l'ensemble de la population. La participation de la Communauté de Communes concerne l'animation et la mise en place de réunions par l'animatrice d'Atchoum. Les bénévoles seront indemnisés à hauteur de 0.35 du Km. Pour les passagers le coût sera de 3.85 € pour les trajets jusqu'à 11 km puis 0.35 du km au-delà. L'animatrice viendra présenter le dispositif à l'ensemble des élus ». Catherine Bezac-Gonthier : « Les communes qui le souhaitent peuvent acheter des tickets mobilité afin de les proposer aux bénéficiaires. La mission locale disposera d'un budget dédié au dispositif Atchoum pour fournir ces tickets ».

Mots de la fin :

Didier Bazinet : « C'était le dernier conseil communautaire de la mandature, je tenais à remercier Jean-Didier Andrieux et son conseil municipal de leur accueil toujours aussi chaleureux. Je voulais également vous remercier toutes et tous élus et agents. J'ai également une pensée pour ceux qui ont décidé d'arrêter, leur dire tout le plaisir que j'ai eu d'avoir partagé avec eux les réalisations durant ces six années. Six années pas si faciles avec le Covid, l'inflation, la tempête... Les conseillers communautaires ont beaucoup œuvré par leur présence en conseil communautaire mais surtout en commission. Les méthodes de travail et d'échanges ont été porteuses pour impliquer les élus dans les décisions, je tenais à vous remercier très chaleureusement. Remercier bien sûr tous les agents, les chefs de service, sans eux rien ne se ferait. Merci pour votre engagement, votre loyauté et votre travail fourni. En 2014 il a fallu rassurer, lors de la première réunion du personnel il y avait beaucoup d'anxiété, il y a eu un réel travail de fond, avec une montée en compétence de notre hiérarchie. Ce n'était pas évident mais ils ont relevé formidablement le défi. Nous avons la chance d'avoir des agents très investis mais également compétents, c'était un sacré « challenge » à relever. Je voudrais aussi associer les 90 agents du CIAS qui rayonnent sur le territoire pour venir en aide à nos personnes âgées. Avec le conseil d'administration du CIAS, avec Philippe Boismoreau qui s'est également, beaucoup engagé en tant que Vice-Président, nous avons connu des moments difficiles, l'arrivée à la direction de Jean-Baptiste Chamouton a résolu pas mal de choses. Les finances du CIAS n'étaient pas très bonnes mais aujourd'hui elles sont très correctes, c'était un défi que nous devons relever avant la fin du mandat. La Communauté de Communes aujourd'hui est organisée, la situation financière correcte, l'endettement de la France est un vrai problème de développement et j'espère que notre Communauté de Communes pourra relever les défis de demain. Je tenais également à vous dire que personnellement, il y a eu des bons et des moments plus difficiles, sans l'accompagnement, l'engagement, et l'aide des collègues élus et de notre administration je ne serais peut-être pas là devant vous, les mauvais moments sont difficiles à passer mais je veux retenir les bons moments échangés avec des accords, des désaccords qui peuvent émerger et c'est bien normal dans une démocratie. J'ai souhaité qu'il y ait une vraie cohésion malgré nos différences, nous avons besoin de se rassembler avec un objectif commun, le développement territorial et le service apporté à nos communes et aux habitants. Et c'est l'état d'esprit qui a régné tout au long de ces deux mandatures et si nous avons réussi c'est aussi par les moments conviviaux, les échanges autour d'un repas. Tous ces moments qui créent du lien et même si nous sommes en désaccord sur certains sujets, ces moments d'échanges apaisent et nous avons besoin d'apaisement dans un pays qui perd la boussole. Je m'excuse pour les erreurs que j'ai commises mais j'espère ne pas avoir commis de fautes. Je veux retenir le meilleur car je crois que nous avons démontré que l'on est capable de s'entendre, de trouver des solutions et de se retrouver pour un seul objectif, servir notre territoire. Je regrette vraiment que certains élus arrêtent mais l'état d'esprit qui a régné est exemplaire ça ne se passe toujours comme ça et quand ça se passe mal c'est de l'immobilisme, nous avons le devoir de se respecter même si nous sommes différents. Merci pour tout ce que vous avez fait et j'espère que la Communauté de communes continuera à évoluer dans cet état d'esprit.



Jean-Didier Andrieux : « A titre personnel je tenais à tous vous remercier. Quelque part égoïstement j'ai porté la CCPR sur les fonds baptismaux, nous avons beaucoup travaillé pour bâtir cette Communauté de Communes et je pense que nous avons fait quelque chose de bien. Il ne faut jamais perdre de vue le contact. J'ai le plaisir de siéger au CST, c'est un plaisir de partager et de voir comment nous avons fait évoluer cette collectivité. Merci à Thierry Laurière qui est sur le terrain et qui connaît exactement les besoins.

Je voudrais citer une mention particulière pour Carine Rigaud, Fabienne Cabirol-Calvel, Sandrine Bonnefond avec qui j'ai le plus travaillé. Et bien sûr sans oublier Jean-Baptiste Chamouton, notre chef d'orchestre qui met de l'huile dans les rouages, et qui est toujours présent.

De ma propre initiative, j'ai décidé d'arrêter donc je vous dis aurevoir, je souhaite le meilleur aux candidats et je remercie le Président de la confiance accordée en tant que Vice-Président, c'était un honneur.

Pour terminer nous allons passer à la convivialité, merci à mes collègues du conseil municipal d'être présent et de m'avoir aidé pour cette dernière réunion de conseil communautaire ».



Fin de la réunion à 20h35

Décisions du Bureau du 11 février 2026

Décision du bureau 2026-01 : Attribution relance Lot 5 (couverture) pour le bâtiment PREVERT

Les membres du bureau donnent l'autorisation au président pour :

- Attribuer le lot 5 à l'entreprise BORDE PERE et FILS pour un montant Global et Forfaitaire de 66 007.00 HT après négociation.
- Signer l'ensemble des pièces contractuelles et d'exécution du présent marché avec le titulaire cité ci-dessus.

Décisions du Bureau du Président

Décision du Président n° 2026-02 : Attribution prestations d'assurances Constructions suite aux travaux de réhabilitation des ailes, du corps central et d'un logement de l'école Jacques PREVERT situés à Ribérac.

Le président a attribué le marché à l'opérateur SMABTP et signé l'ensemble des pièces contractuelles et d'exécution du présent marché pour un montant total s'élevant à 18 509.10 € TTC.

Décision du Président n° 2026-03 : Signature d'une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre du Groupement de Commandes Assurances CCP et CIAS.

Le président a signé cette convention avec le prestataire MG AUDIT pour un montant total de 9 000 € HT (CCPR et CIAS) et prendra toutes les décisions concernant son exécution et ses éventuels avenants.

Décision du Président n° 2026-04 : Don Amicale du personnel

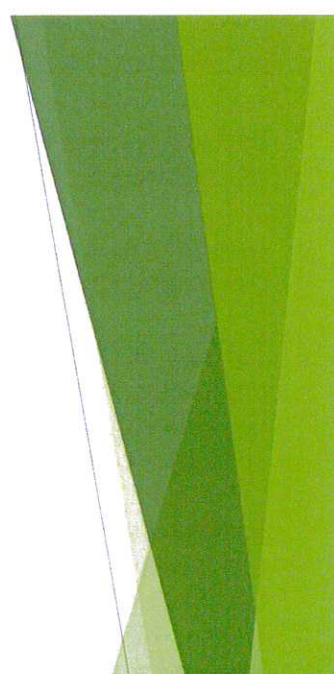
Lors des manifestations de territoire, l'amicale du personnel a organisé des ventes de boissons et de gâteaux. Les membres de l'association de l'amicale du personnel ont décidé de faire don à la CCPR du montant des recettes 2025 à hauteur de 4 947.44 €.

Etant donné que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges, le président a accepté le don de l'association.

Le Président de la Communauté de Communes
Du Périgord Ribéracois
Didier BAZINET

Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud





Présentation des Budgets

Méthode

-lettre de cadrage aux services :

- Maintien de l'enveloppe des dépenses au niveau du CFU 2024 (011+ 65)
- Présentation des projets de fonctionnement dépenses + recettes

- Réunion de la commission des finances le 5 février

- Commission des vice-présidents pour arbitrages le 6 février

- Présentation au Bureau le 11 février

-budget présenté avec maintien des taux de fiscalité

Budgets annexes



Les budgets annexes

-**Lotissement** : Pas de subvention d'équilibre. Pas de vente prévue en 2026

-**SPANC** : équilibré par ses redevances. Pas de subvention d'équilibre

-**Reomi** : pas de subvention d'équilibre

-**Beauclair** : augmentation de la subvention d'équilibre (+14 659 € /CFU)

➤ Electricité, entretiens, personnel, provisions pour impayés...

➤ Diminution des recettes de locations (CFU)

Investissement : étude assainissement ➡ Subv. d'équipement 18 060 €

Les budgets annexes

-Office de tourisme : augmentation de la subvention d'équilibre
(+58 832 € /CFU)

Intégration Centre Sport Nature (35 000 € DRF 2025)

➤ Divers postes de fonctionnement

➤ recettes : CSN 9 000 €

➤ prévisions de taxe de séjour

-Budget ADS : diminution de la subvention d'équilibre (-13 700 € /CFU)

Départ responsable Aménagement

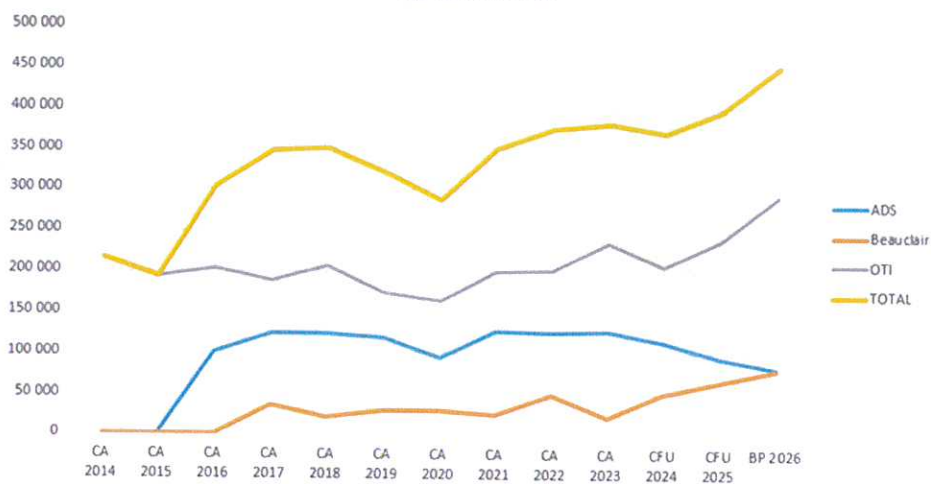
Élargissement du périmètre

Les budgets annexes

Résumé des subventions d'équilibre aux budgets annexes, fonctionnement et investissement :

Budget	BP 2025 (DM)	CFU 2025	BP 2026	Evolution BP26-CFU25
ADS	88 143,80	94 000,00	80 276,88	-13 723
OTI	241 768,90	237 648,71	291 481,00	53 832
Beauclair	74 801,92	64 959,52	79 618,98	14 659
Sous-total fonctionnement	404 714,62	396 608,23	451 376,86	54 769
Beauclair	0,00	0,00	18 060,00	18 060
Sous-total investissement	0	0	18 060	18 060
TOTAL Fnt + INV	404 714,62	396 608,23	469 436,86	72 828,63

EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT AUX BUDGETS ANNEXES DE 2014 A 2026



Budget Principal Section de fonctionnement



Le budget principal

- Fonctionnement 2024 : Recettes exceptionnelles
Clôture budget ZAE Villeteureix : **151 000 €**
- 2025, Recettes exceptionnelles
Clôture ZAE Jarissous
+ Régul Lotissement : **440 000 €**

**Pas de recettes exceptionnelles en 2026
Diminution « mécanique » de la section de
fonctionnement**

2.2- Section de fonctionnement, recettes : une diminution de -1.8%, hors opérations croisées des budgets de stock

chapitre		CFU 2024	BP 2025 (+DM)	CFU 2025	BP 2026	BP26 - CFU25
013	Atténuations de charges	6 272,37	0,00	8 761,34	6 000,00	-2 761,34
70	Produit des services	1 213 109,98	1 208 182,00	1 344 369,96	1 200 085,00	-144 284,96
73	Impôts et taxes	9 369 347,00	9 493 587,00	9 480 243,00	9 430 191,00	-50 052,00
dont 731	Fiscalité locale	6 247 657,00	6 373 472,00	6 358 706,00	6 320 076,00	-38 630,00
74	Dotations, subventions	1 847 126,12	1 824 259,44	1 849 015,75	1 805 297,61	-43 718,14
75	Autres produits gestion courante	335 125,68	625 243,84	638 756,25	195 082,00	-443 674,25
	DONT régularisations budgets de stocks (1)	151 000,00	440 000,00	440 000,00		-440 000,00
77	Produits exceptionnels (2)	56 598,20	0,00	914 470,00	0,00	-914 470,00
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	12 861,54	12 861,54
Total recettes réelles		12 827 579,35	13 151 272,28	14 235 616,30	12 649 517,15	-1 586 099,15
Total recettes réelles Hors produits exceptionnels (1) et (2)		12 619 981,15	12 711 272,28	12 881 146,30	12 649 517,15	-231 629,15
042	opérations d'ordre entre sections	159 851,47	144 745,87	146 546,01	147 044,76	498,75
002	résultat de fnt reporté	284 377,15	944 344,50	944 344,50	1 628 709,79	684 365,29
Total recettes		13 271 807,97	14 240 362,65	15 326 506,81	14 425 271,70	-901 235,11

Le budget principal, recettes de fonctionnement

-232 000 € de recettes réelles :

➤ Produits des service (ch 70) – 144 000 € / CFU

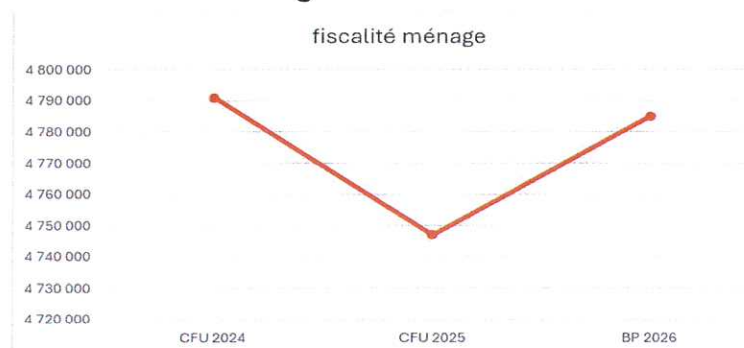
Salon de l'Habitat 2025 -74 000 €

Remboursement personnel -33 000 €

Remboursements frais -30 000 €

Le budget principal, recettes de fonctionnement

- Fiscalité + 19 000 €
Dont Fiscalité ménage : diminution / CFU 2024



- Taxe « transport » non réinscrite (65 000 € en 2025)
- Dotations et subventions -44 000 €
Dont PLF 2026 « compensations locaux industriels » -30 000 €

Le budget principal, dépenses de fonctionnement

Respect global des contraintes de la lettre de cadrage

enveloppes CFU 2024 - CFU 2025 - BP 2026

	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	BP26 - CA 24
011 hors énergie	2 033 597,93	1 944 788,98	2 001 174,58	-32 423,35
6573 sub équilibre BA	369 923,91	396 608,23	451 376,86	81 452,95
657363 sub CIAS	190 000,00	190 000,00	190 000,00	0,00
6574 subventions	183 008,86	104 104,27	149 513,00	-33 495,86
<i>dont sub pers. droit privé</i>	<i>183 008,86</i>	<i>104 104,27</i>	<i>139 513,00</i>	<i>-43 495,86</i>
658 divers hors "dép imprévues"	160 301,08	139 299,65	133 842,00	-26 459,08
Total enveloppes	2 936 831,78	2 774 801,13	2 925 906,44	-10 925,34
60612+21 énergie	191 582,21	121 283,68	133 028,00	-36 554,21

+150 000 €

Le budget principal, dépenses de fonctionnement

chapitre		CA 2024	BP 2025 (+DM)	CFU 2025	BP 2026
011	charges à caractère général	2 225 180,14	2 303 451,88	2 066 072,66	2 136 202,58
012	charges de personnel	5 542 036,69	5 747 305,00	5 625 397,64	5 900 477,00
014	atténuations de produits	1 604 392,00	1 579 405,00	1 563 910,50	1 558 197,00
65	autres charges	1 421 255,75	1 543 683,90	1 395 545,63	1 615 367,71
66	charges financières	200 527,11	227 752,71	210 250,02	204 357,42
67	charges exceptionnelles	90,00	4 700,00	331,00	500,00
68	provisions	12 861,54	232 686,00	226 000,00	76 000,00
Total dépenses réelles		11 006 343,23	11 638 984,49	11 087 507,45	11 491 101,71
Total dépenses réelles hors provisions		10 993 481,69	11 406 298,49	10 861 507,45	11 415 101,71
023	virement à la SI	0,00	1 711 080,00		1 972 204,59
042	opérations d'ordre entre sections	894 300,15	890 297,81	1 792 058,54	961 965,40
Total dépenses		11 900 643,38	14 240 362,30	12 879 565,99	14 425 271,70

Énergie, études (habitat),
repas ALSH...

+275 000 € :

-3 ETP

+91 000 € imposés

+80 000 € GVT

+100 000 € RIFSEEP

	Impact 2026
Augmentation taux « vieillesse » CNRACL	73 000 €
Augmentation SMIC	11 000 €
Cotisation versement mobilité	5 000 €
Augmentation taux « vieillesse » IRCANTEC	1 000 €
Augmentation taux vieillesse déplafonnée	1 000 €
TOTAL	91 000 €

Le budget principal, dépenses de fonctionnement

chapitre		CA 2024	BP 2025 (+DM)	CFU 2025	BP 2026
011	charges à caractère général	2 225 180,14	2 303 451,88	2 066 072,66	2 136 202,58
012	charges de personnel	5 542 036,69	5 747 305,00	5 625 397,64	5 900 477,00
014	atténuations de produits	1 604 392,00	1 579 405,00	1 563 910,50	1 558 197,00
65	autres charges	1 421 255,75	1 543 683,90	1 395 545,63	1 615 367,71
66	charges financières	200 527,11	227 752,71	210 250,02	204 357,42
67	charges exceptionnelles	90,00	4 700,00	331,88	500,88
68	provisions	12 861,54	232 686,00	226 000,00	76 000,00
Total dépenses réelles		11 006 343,23	11 638 984,49	11 087 507,45	11 491 101,71
Total dépenses réelles hors provisions		10 993 481,69	11 406 298,49	10 861 507,45	11 415 101,71
023	virement à la SI	0,00	1 711 080,00		1 972 204,59
042	opérations d'ordre entre sections	894 300,15	890 297,81	1 792 058,54	961 965,40
Total dépenses		11 900 643,38	14 240 362,30	12 879 565,99	14 425 271,70

+220 000 € :

100 000 € « dépenses imprévues »

+55 000 € subv. équilibre BA

+33 000 € subv. Assos

+12 000 subv. Ménages

Réalisation des cessions en 2025

Le budget principal, dépenses de fonctionnement

Augmentation du virement prévisionnel et donc de l'autofinancement :

	BP 2026	
dépenses de l'exercice hors (023)	12 453 067,11	
recettes de l'exercice	12 796 561,91	
capacité de financement de l'exercice SF	343 494,81	→ Equilibre de la section de fonctionnement
résultat reporté	1 628 709,79	
capacité de financement max SF	1 972 204,60	→ Transfert intégral en investissement
virement prévisionnel (023)	1 972 204,60	

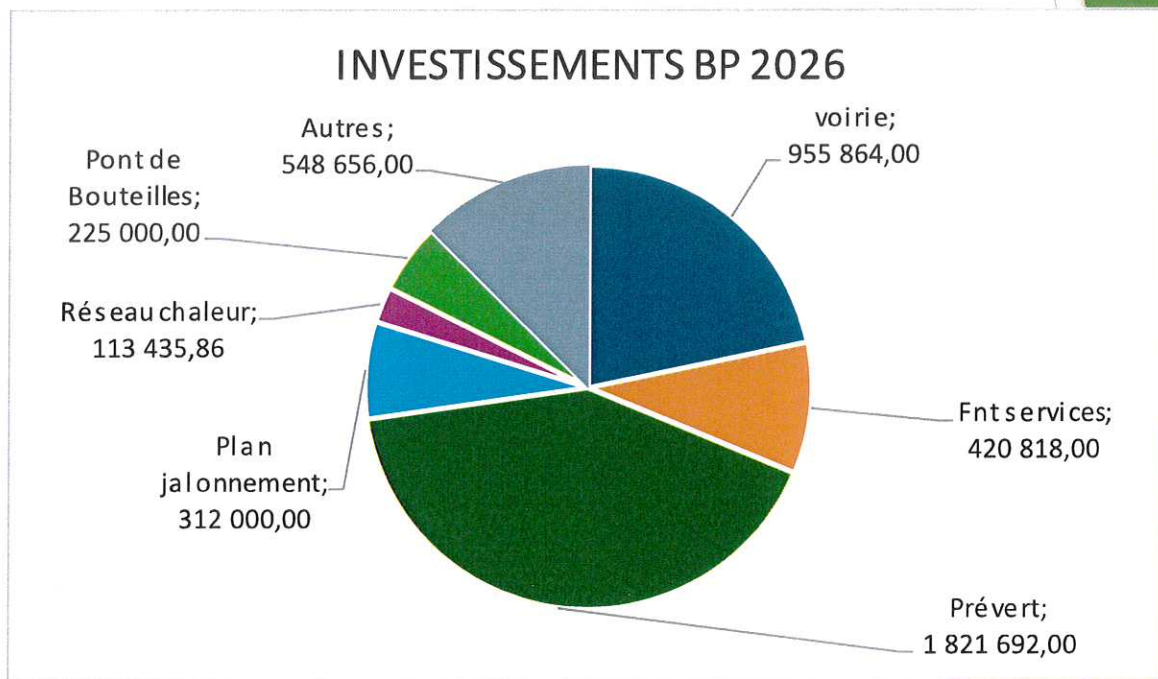
Budget Principal Section d'investissement



Le budget principal

	BP 2025+RAR	CFU 2025	BP 2026 + RAR
Total opérations	3 403 899.27	2 076 372.21	4 926 725.50

4,4 M € dépenses nouvelles
529 000 € RAR



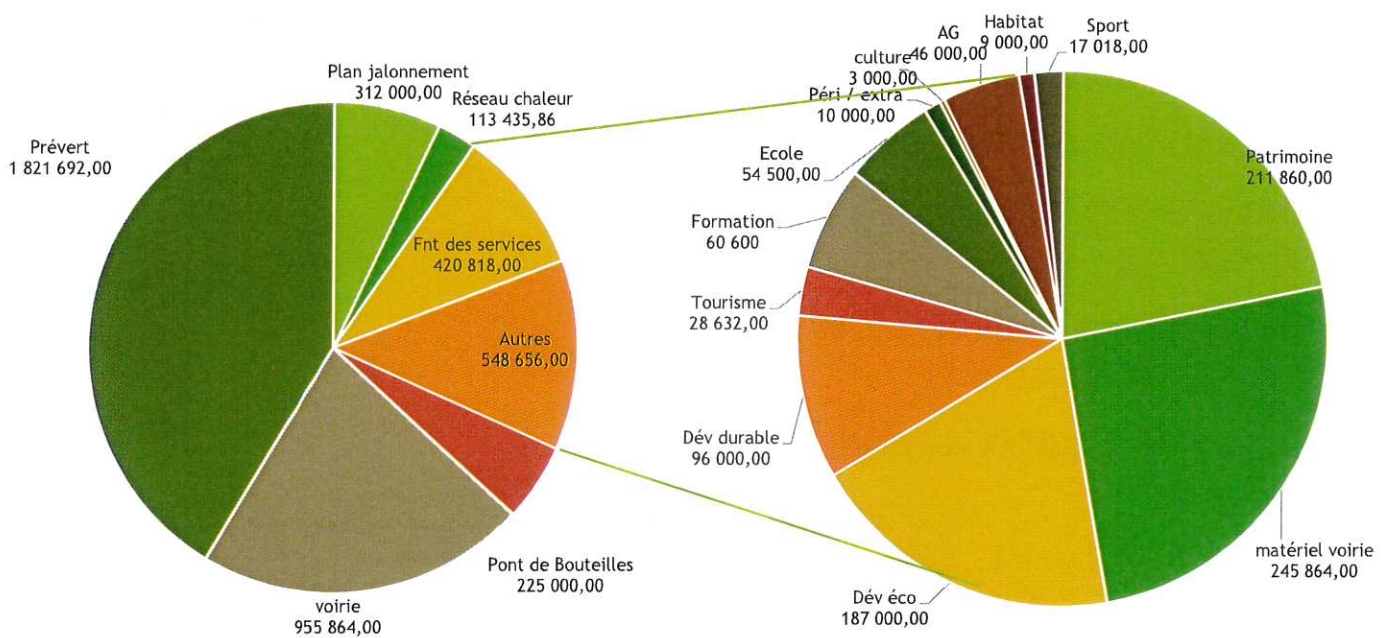
« Autres » investissements 548 000 € :

- ▶ Travaux dans les bâtiments 178 000 €
- ▶ Syndicat Périgord Numérique 133 000 €
- ▶ Maison de la Dronne : continuité, Boucle du Moulin : 90 000 €
- ▶ Centre de formation de Siorac : 60 600 € (toiture et assainissement)
- ▶ Zones d'activités (FNA Verteillac) : 54 000 €

détail opération 17

Bâtiments scolaires	2000
rénovation APS Lisle	58 104
Travaux CLSH Beauvières	6 480
LEDS bâtiments CCPR	24 000
Travaux chauffage et menuiserie	24 000
Visiophone école Allemans	4 608
Poêle à bois Vendoire	8 000
Complément double-vitrages Donzac	2 000
porte pôle enfance Tocane	4 004
Chaudière croix-rouge	4 800
Manutention courante, travaux d'urgence	40 000
Total	177 996

Répartition par services



👉 PPI voté en 2025 :

N° AP	N° Opération	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'autorisation de programme révision 2025		Montants des subventions révision 2025	coût global de l'opération	crédits antérieurs réalisés	RAR 2024	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026
			HT	TTC						
		BATIMENTS	1 606 168,00	1 927 401,00	1 138 641,00	472 589,14	147 786,90	295 409,10	642 458,00	841 747,00
2401	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 606 168,00	1 927 401,00	1 138 641,00	472 589,14	147 786,90	295 409,10	642 458,00	841 747,00
		DEVELOPPEMENT DURABLE	245 000,00	294 000,00	195 831,00	57 979,20	0,00	0,00	40 000,00	254 000,00
2501	68	BOUCLE DU MOULIN	245 000,00	294 000,00	195 831,00	57 979,20	0,00	0,00	40 000,00	254 000,00
TOTAL DU PPI			1 851 168,00	2 221 401,00	1 334 472,00	530 568,34	147 786,90	295 409,10	682 458,00	1 095 747,00

👉 Ajustement du PPI :

CCPR - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2026 - PROJET DELIBERATION 2026												
N° AP	N° Opération	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'autorisation de programme révision 2026		Montants des subventions révision 2026	coût global de l'opération d'investissement	crédits antérieurs réalisés	RAR 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027	années suivantes (cumul)	commentaires
			HT	TTC								
2401	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 951 460,82	2 341 752,98	1 197 841,00	759 770,82	282 377,51	237 683,47	1 821 692,00		0,00	Sub : 369 000 DETR 246 200 CD24 notifié 398 113 € CAF notifié 99 528 € MSA notifié Agence de l'eau 67 671 ? (non inclus) Assurances : 85 000 € perçus
		DEVELOPPEMENT DURABLE	212 500,00	255 000,00	170 000,00	43 169,80	0,00	0,00	40 000,00	215 000,00	0,00	
2501	68	BOUCLE DU MOULIN	212 500,00	255 000,00	170 000,00	43 169,80	0,00	0,00	40 000,00	215 000,00	0,00	subventions : 80% leader ?
		DEVELOPPEMENT DURABLE	1 435 175,00	1 722 210,00	1 114 720,00	324 978,67	10 282,50	77 426,00	113 435,86	634 030,64	600 000,00	
2601		RESEAU DE CHALEUR	1 435 175,00	1 722 210,00	1 114 720,00	324 978,67	10 282,50	77 426,00	113 435,86	634 030,64	600 000,00	ADEME 647 000+49 720 notifié DETR 400 000 CARSAT 18 000 CEE 220 000 ? (non inclus) Mairie de Ribérac ?
TOTAL DU PPI			3 599 135,82	4 318 962,98	2 482 561,00	1 127 919,29	292 660,01	315 109,47	1 975 127,86	849 030,64	600 000,00	